

Sommaire

Gouvernement du Nouveau-Brunswick

**Examen indépendant de la situation
financière du Gouvernement**

Décembre 2006

Grant Thornton 

Sommaire

Mandat

Le nouveau gouvernement du Nouveau-Brunswick a été assermenté le 3 octobre 2006. Le 11 octobre 2006, les services de la firme d'experts-comptables Grant Thornton (S.E.N.C.R.L.) ont été retenus par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick pour examiner et commenter les points suivants et formuler des recommandations afférentes :

1. l'écart entre les recettes prévues, les dépenses et les résultats financiers en fin d'année, comparativement au Budget principal 2006-2007, y compris les provisions pour pertes dans les prêts et les avances;
2. l'adoption par le gouvernement provincial des règles comptables du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'ICCA pour les biens corporels, ainsi que les incidences futures de cette approche en termes d'endettement net et de créances;
3. une estimation des obligations futures du gouvernement provincial, y compris l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne (Longs Creek à Grand-Sault);
4. l'impact actuel et futur sur la situation financière provinciale de la décision de plafonner les augmentations de tarifs d'électricité à 8 % pour l'année en cours, et ce qu'il adviendrait si ce gel des tarifs se poursuivait pendant quelques années;
5. les retombées futures sur les finances de la province, découlant des rapports continus qu'entretient le gouvernement provincial avec la Société de gestion des placements du N.-B. (SGPNB), la Société des alcools du N.-B. (ANBL), et Énergie NB;
6. le rapport qu'entretient le gouvernement provincial avec les foyers de soins et le financement provincial de ces établissements, ainsi que toutes les obligations futures du gouvernement en matière de projets de construction et de rénovation;
7. l'état du financement des régimes de retraite du secteur public;
8. la prise en compte des allocations de retraite, à l'exclusion des régimes de pension;
9. le caractère répétitif et les causes des déficits des régions régionales de la santé; et
10. le caractère répétitif et les cause des déficits du gouvernement provincial en matière de paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province.

Cet examen vise à offrir au gouvernement provincial un aperçu de sa situation financière pour l'année financière en cours et d'identifier les incidences financières des programmes actuels et des engagements des prochaines années. Cette information permettra au gouvernement provincial de prendre des décisions quant à la mise en place et à la gestion de programmes lui permettant d'atteindre ses objectifs financiers et ses objectifs de programmes.

Nature de l'examen

Cet examen est indépendant, comme le précise le mandat confié par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'une vérification ou d'une mission d'examen, au sens que confère à ces termes le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés.

Cet examen indépendant a surtout été réalisé au moyen d'entrevues, de l'examen et de l'analyse de documents, et de discussions. Ce faisant, Grant Thornton n'a en aucune manière tenté d'évaluer la viabilité financière d'organisation individuelle. Grant Thornton a demandé des renseignements à des cadres supérieurs du Gouvernement du Nouveau-Brunswick et à des organismes qui en relèvent, à propos de la situation financière du gouvernement et de ses organismes au 30 novembre 2006, puis a fondé son examen et son analyse sur ces discussions.

Remerciements

Nous aimerions remercier les représentants du gouvernement provincial, d'Énergie Nouveau-Brunswick, de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, et des régies régionales de la santé de leur collaboration et de l'aide qu'ils ont fournis dans le cadre de cet examen. La direction et le personnel de ces organisations se sont montrés d'une grande utilité par l'information communiquée et la rédaction de rapports d'analyse à l'appui de notre examen indépendant.

Le sous-ministre des Finances et la contrôleur provinciale nous ont assurés par écrit qu'au mieux de leurs connaissances, toutes les données et l'information demandées aux fins de l'examen nous ont été communiquées.

Situation financière actuelle et future

Selon l'information disponible, les résultats financiers prévus pour l'année 2006-2007 sont un **déficit prévu de 17,6 millions de dollars**, ainsi qu'un **accroissement prévu de l'endettement net de 156,7 millions de dollars**. Comme toute prévision, celle-ci peut changer en fonction de l'évolution des hypothèses de départ. Ces résultats prévus peuvent aussi changer selon les décisions prises quant à la **mise en place annoncée de programmes de quelques 60,7 millions de dollars**, ainsi qu'une série d'autres facteurs pour lesquels de nouvelles informations ont été communiquées ou à propos desquels d'autres renseignements sont exigés.

Les tendances historiques en matière de dépenses et les incidences de décisions déjà prises quant aux programmes nouveaux ou révisés exerceront des contraintes financières sur le gouvernement provincial au-delà de 2006-2007. Selon l'information disponible, en plus des dépenses de l'année en cours, le gouvernement provincial devra composer avec des contraintes de dépenses nettes, sans prendre en compte les frais accrus de la dette publique, comme il est décrit ci-dessous.

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Contraintes de dépenses nettes, comparativement à 2006-2007	300 à 416 millions de dollars	548 à 719 millions de dollars	573 à 773 millions de dollars

Compte tenu de ces contraintes de dépenses nettes, le gouvernement provincial devra tenir compte des pressions financières que voici :

- les immobilisations accrues, ce qui s'est traduit par des acquisitions de biens et des engagements futurs pour de nouveaux projets de construction routière;
- des déficits possibles d'Énergie NB, découlant du gel des augmentations du tarif d'électricité résidentiel à 8 %; cette mesure pourrait faire en sorte que les contribuables financent les coûts de fonctionnement d'Énergie NB et qu'Énergie NB cesse vraisemblablement d'être une société de la Couronne autosuffisante;
- la dépendance financière accrue des foyers de soins envers le financement du gouvernement provincial;
- des changements dans les coûts des régimes de retraite et les besoins de financement qui s'expliquent surtout par de nouveaux facteurs économiques et démographiques, ainsi que par la nécessité de satisfaire à certaines exigences législatives de paiements spéciaux dans le cas des caisses de retraite sous-financées;
- les déficits récurrents des régies régionales de la santé, ainsi que ceux des paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province; et
- augmentations temporisées des recettes fiscales et des autres recettes.

Endettement net

Depuis 2004, la modification des règles comptables visant les biens corporels fait en sorte que les coûts des investissements importants en infrastructure (comme les routes et les immeubles) sont amortis sur leur durée de vie utile. Par contre, l'impact sur l'endettement net continue de se faire sentir pendant l'année où le gouvernement provincial construit ou acquiert le bien.

À noter que le gouvernement provincial doit tenir compte de l'incidence possible des grands projets sur l'endettement net, comme l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne, soit la section de Longs Creek à Grand-Sault (409 millions de dollars en 2007-2008); les projets en vertu de l'entente Canada/Nouveau-Brunswick sur l'amélioration du réseau routier (contribution provinciale de 200 millions de dollars entre 2007 et 2017); et les grands projets d'immobilisation en construction, placés sous la responsabilité du ministère de l'Approvisionnement et des Services (218 millions de dollars entre 2006 et 2009).

En vertu des anciennes règles comptables, le déficit ou l'excédent annuel du gouvernement provincial était principalement abordé sous l'angle strict de l'excédent ou du déficit. Puisque les nouvelles règles comptables en matière de biens corporels établissent une distinction entre l'excédent ou le déficit et l'évolution de l'endettement net, il est maintenant plus important de prendre en compte ces deux mesures pour évaluer le bilan financier du gouvernement provincial.

Prévisions pour 2006-2007

Le Budget principal déposé le 28 mars 2006 comprenait un excédent prévu de **22,2 millions de dollars** et un accroissement de l'endettement net de **87,0 millions de dollars**. Cet excédent prévu était beaucoup moins important que l'excédent actuel de **243,7 millions de dollars** dégagé pour l'année financière 2005-2006.

Selon les dépenses et les recettes réelles à ce jour, les décisions prises après l'adoption du Budget principal et les projections de dépenses et de recettes au 31 mars 2007, et avant la prise en compte des risques et des incertitudes, le gouvernement provincial prévoit un déficit de **17,6 millions de dollars** et un accroissement de l'endettement net de **156,7 millions de dollars**.

Tableau 1 – Sommaires des budgets et résultats financiers prévus

(en millions de dollars)

	2006-07 Budget principal	2006-07 Prévisions	2006-07 Écart
Excédent (déficit)	22,2 \$	(17,6) \$	(39,8) \$
Correctifs pour les biens corporels	(109,2) \$	(139,1) \$	(29,9) \$
(Accroissement) baisse de l'endettement net	(87,0) \$	(156,7) \$	(69,7) \$

Les prévisions financières reposent sur des prémisses quant à des événements et à des circonstances futurs et il se peut que ces événements et ces circonstances se déroulent autrement. Il s'ensuit que les résultats financiers réels et la situation financière de la province au 31 mars 2007 peuvent varier par rapport aux prévisions formulées ici.

En outre, il y a deux éléments d'incertitude quant aux prévisions de l'année 2006-2007, susceptibles d'entraîner une modification du déficit prévu :

- des coûts d'environ **60,7 millions de dollars** relatifs à des annonces de programme du gouvernement, concernant des programmes qui n'ont pas encore été officiellement adoptés; et
- l'incertitude à propos de nouvelles données reçues depuis la préparation des prévisions financières.

Annonces gouvernementales

Les nouveaux programmes et les changements de programme que voici ont fait l'objet d'une annonce, mais la décision finale concernant leur mise en place n'est pas encore prise ou est en cours. Advenant la mise en place de ces nouveaux programmes pendant l'année financière actuelle, les coûts connexes auraient une incidence supplémentaire sur les résultats financiers de 2006-2007. Le coût total de ces programmes annoncés et présentés ici se chiffrerait à **60,7 millions de dollars**.

Rapport MacKay	7,5 M\$
Rabais d'efficacité énergétique	20,0 M\$
Nettoyage du port de Saint John	29,3 M\$
Traversier Saint John - Digby	2,0 M\$
Enquête sur l'orimulsion	1,0 M\$
Changements dans les critères d'admissibilité des prêts aux étudiants	Aucun montant estimatif établi pour l'heure
Coûts du service de la dette découlant des programmes annoncés	0,9 M\$

Nouvelle information

Depuis le dépôt des prévisions d'octobre 2006 pour l'année 2006-2007, de nouvelles données ont été reçues ou d'autres renseignements sont exigés sur les points que voici.

Conventions collectives échues – il reste à négocier quatre conventions collectives échues.

Fonds en fiducie du gouvernement – Le gouvernement provincial peut puiser dans un Fonds en fiducie du gouvernement fédéral de 68,9 millions de dollars, pour des programmes ou des projets qui correspondent aux paramètres fixés pour l'utilisation de ces fonds en fiducie. Il est prévu que tous les coûts d'un nouveau programme seraient contrebalancés par les recettes tirées des fonds en fiducie du gouvernement fédéral.

Provisions pour les prêts aux étudiants – Au 30 septembre 2006, il y avait 35 millions de dollars de prêts aux étudiants en défaut de paiement et depuis, les montants de prêts aux étudiants en souffrance ont crû d'environ 840 000 \$ par mois. Il s'ensuit qu'il faudrait possiblement réviser la provision pour les prêts aux étudiants de l'année 2006-2007, fixée initialement à 12,4 millions de dollars.

Comptes clients du ministère de l'Éducation – Le Ministère a des comptes clients d'une valeur de 33 millions de dollars, alors qu'une provision de 22,5 millions de dollars a été initialement établie. Il faudrait possiblement corriger cette provision pour la rendre conforme à la réalité.

Lacunes dans le financement du régime de retraite des foyers de soins – Des examens actuariels récents ont permis d'établir des lacunes de financement dans le régime de retraite de trois foyers de soins. Le surintendant des pensions de retraite a demandé, par ordonnance, de corriger ces lacunes. Les foyers de soins ont interjeté appel de cette ordonnance. Le gouvernement provincial n'est toutefois pas tenu de financer ces régimes. Du reste, compte tenu de la dépendance des foyers de soins à l'égard du financement provincial, la décision de combler le sous-financement pourrait avoir un impact sur la situation financière du gouvernement provincial.

Politiques de financement des foyers de soins – La décision annoncée par le gouvernement provincial d'augmenter les allocations pour menues dépenses et l'allocation vestimentaire pourrait entraîner des coûts additionnels de 3,8 millions de dollars.

Poussée pandémique de grippe – Même si des mesures ont été prises pour se préparer aux risques d'une poussée de grippe, le cas échéant, il pourrait y avoir des répercussions sur la situation financière de la province.

Évaluations des régimes de retraite – Il faudrait réaliser une évaluation actuarielle de certains régimes de retraite du gouvernement provincial, et leurs résultats pourraient avoir des incidences sur les résultats financiers de la province.

Prestations d'allocation de retraite – Une évaluation actuarielle récente a permis d'établir

une augmentation de 80 millions de dollars de la provision relative au programme de prestations d'allocation de retraite. L'incidence sur les résultats financiers de 2006-2007 dépendra du traitement comptable de cette nouvelle estimation.

Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré

En vertu de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, le gouvernement a pour objectif de faire en sorte que les dépenses totales ne dépassent pas les recettes globales et ce, à compter de la période comprise entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2007. Depuis le 1^{er} avril 2004, avant la prise en compte des risques et des incertitudes, l'excédent cumulatif prévu se chiffre à **464,8 millions de dollars**. Le gouvernement provincial se conformera donc aux dispositions de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, à moins que ne surviennent des changements dans les prévisions qui surpassent ce montant.

Tableau 2 – Excédent cumulatif

(en millions de dollars)

	Réel 2004-2005	Réel 2005-2006	Prévu 2006-2007
Excédent (déficit)	242,2 \$	240,2 \$	(17,6) \$
Excédent cumulatif – Début de l'année	- \$	242,2 \$	482,4 \$
Excédent cumulatif – Fin de l'année	242,2 \$	482,4 \$	464,8 \$

La *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* indique également que le gouvernement a aussi pour objectif qu'à la fin de chaque année financière, le ratio de l'endettement net et du PIB soit moindre que celui enregistré à la fin de l'année financière précédente.

Compte tenu de l'accroissement prévu de l'endettement net de **156,7 millions de dollars**, le gouvernement provincial doit tenir compte du ratio prévu de l'endettement net et du PIB pour l'année 2006-2007 s'il souhaite se conformer à la législation.

Incidences au-delà de 2006-2007

Les résultats financiers et la situation financière du gouvernement provincial après 2006-2007 dépendront dans une large mesure des dépenses pluriannuelles et de décisions prises antérieurement en matière de programmes et de services. Nous présentons ci-dessous les pressions qui en résulteront en termes de dépenses nettes, au-delà des prévisions pour l'année en cours. Ces montants ne comprennent pas les coûts croissants de la dette publique associés au financement de ces pressions en termes de dépenses nettes.

**Tableau 3 – Pressions en termes de dépenses nettes, comparativement à l'année 2006-2007
 (en millions de dollars)**

	<i>2007-2008</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2009-2010</i>
Les coûts des services hospitaliers augmentent en règle générale de 7 à 10 % chaque année	70 – 100 \$	145 – 210 \$	230 – 341 \$
Les coûts de l'Assurance-maladie augmentent en moyenne de 8,8 % par année au Nouveau-Brunswick	30 - 40	65 - 85	100 - 130
Au Canada, les dépenses en médicaments sur ordonnance ont crû de 10 à 11 %	14 - 15	29 - 32	46 - 51
Les coûts des programmes des Services familiaux et communautaires augmentent chaque année de 1,5 %, sous réserve d'un changement de politique	12 - 13	24 - 27	37 - 41
Les augmentations salariales annuelles se situent généralement entre 40 et 50 millions de dollars	40 - 50	80 - 100	120 - 150
Croissance prévue des recettes fiscales, avant les réductions d'impôt	(80 - 90)	(180-210)	(300-330)
Valeur estimative des réductions d'impôt annoncées	80 - 90	100 - 110	140 - 150
Changements à la formule de péréquation fédérale, qui se traduira par ailleurs par une croissance minimale des recettes	-	(30 - 50)	(60 - 100)
Réductions prévues des subventions conditionnelles du gouvernement fédéral	30 - 35	45 - 50	60 - 65
Rétablissement de la subvention à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	60	60	60
Amortissement d'une section de la Transcanadienne, au coût de 409 millions de dollars	8 - 9	8 - 9	8 - 9
Impact du gel des augmentations de tarif d'électricité de 8 % par Énergie NB, susceptible d'entraîner une perte financière annuelle	0 - 46	0 - 46	0 - 46

Acquisition d'autres sources d'énergie pendant la fermeture de la centrale électrique de Point Lepreau	-	140 - 180	70 - 90
Changement dans la politique de financement des foyers de soins, qui se traduira par des coûts accrus	30 - 40	50 - 55	50 - 55
Financement des projets de construction de foyers de soins, qui entraînera des coûts accrus	6 - 8	12 - 15	12 - 15
Pressions en termes en dépenses nettes totales	300 – 416 \$	548 – 719 \$	573 – 773 \$

Autres pressions financières

En plus des pressions en termes de dépenses nettes décrites ci-dessus, le gouvernement provincial devra composer avec les pressions financières futures que voici.

Comptabilité des biens corporels

Depuis que le gouvernement provincial a commencé à capitaliser ses immobilisations en 2004, les acquisitions de biens corporels de la province ont dépassé de **340,8 millions de dollars** les dépenses d'amortissement, ce qui a donné lieu à des dépenses d'amortissement accrues, de **6 millions à 8 millions de dollars**.

Par ailleurs,

- le gouvernement provincial fera l'acquisition le 1^{er} novembre 2007 d'une nouvelle section de la Transcanadienne au coût de **409 millions de dollars** (entre Longs Creek et Grand-Sault);
- le 2 octobre 2006, le gouvernement provincial a signé un protocole d'entente avec le gouvernement fédéral concernant le partage des coûts d'un autre volet de **400 millions de dollars (contribution provinciale de 200 millions)** de construction routière; et
- le ministère de l'Approvisionnement et des Services gère des projets d'immobilisations d'une valeur totale d'environ 218 millions de dollars pour le compte de divers ministères provinciaux.

Cet actif croissant réduit la marge de manœuvre du gouvernement provincial, pour ce qui est des décisions à prendre chaque année dans l'affectation de ses ressources financières.

Gel des augmentations du tarif d'électricité résidentiel d'Énergie NB

La décision de plafonner à 8 % les augmentations de tarif d'électricité résidentiel peut avoir entraîné un déficit, dans la mesure où les tarifs d'électricité résidentiels ne permettront pas de récupérer les coûts d'Énergie NB. Si cette décision devrait entraîner une perte pour Énergie NB, le gouvernement provincial assumerait cette perte par l'entremise de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick, ce qui ferait sorte qu'au bout du compte les coûts d'Énergie NB incomberaient aux contribuables et non pas aux consommateurs.

À plus long terme, si Énergie NB était incapable de couvrir ses coûts de fonctionnement et son financement par emprunts à cause d'un déficit structurel, cette société de la Couronne pourrait ne plus être considérée comme autosuffisante. Le cas échéant, il faudrait alors consolider l'actif et le passif d'Énergie NB dans les états financiers du gouvernement provincial, ce qui aurait pour effet d'accroître l'endettement net de la province.

Financement accru des foyers de soins

Environ la moitié des 62 foyers de soins de la province ont accumulé un déficit d'exploitation.

En raison de changements récents dans les politiques de financement des foyers de soins et de l'approbation de 12 projets d'immobilisations, la proportion du financement par la province des foyers de soins passera de 65 % à 85 %. À l'heure actuelle, les foyers de soins ne relèvent pas du gouvernement provincial, mais cette dépendance accrue à l'endroit du financement provincial pourrait se traduire par une modification du traitement comptable des finances de ces établissements. Un tel changement pourrait amener le gouvernement provincial à inclure l'actif et le passif des foyers de soins dans ses états financiers.

Tendances en matière d'évaluations actuarielles des caisses de retraite

Les tendances comme l'espérance de vie accrue, un taux d'actualisation plus bas, et la retraite anticipée, ainsi que les changements apportés aux régimes de retraite en vigueur pourraient accroître la dette provinciale à l'égard des caisses de retraite.

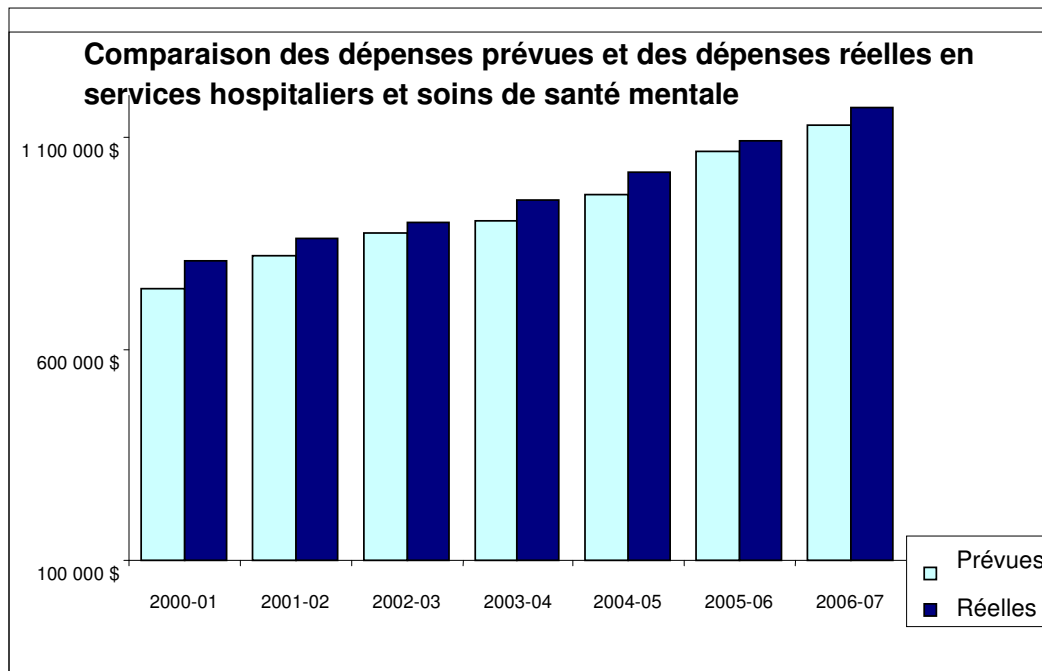
Trois des régimes de retraite du gouvernement provincial, soit le Régime de pension de retraite dans les services publics (LPRSP), le Régime de retraite des enseignants, et ceux des juges sont assujettis à des dispositions législatives de paiements spéciaux à effectuer, afin de garantir que les régimes soient suffisamment provisionnés. Les paiements spéciaux ont repris au cours de l'année financière 2004, et le régime de la LPRSP et celui des enseignants sont maintenant provisionnés à 92,1 % et 95,6 %, respectivement. Le gouvernement provincial devrait continuer à suivre de près les ratios de financement de ces régimes et à apporter au besoin les correctifs voulus aux paiements, de manière à s'assurer que les régimes sont financés comme il se doit.

Déficits répétés des régies régionales de la santé

Comme l'illustre la Figure 1, les dépenses réelles en services hospitaliers et soins de santé mentale ont dépassé les budgets au cours des six dernières années. Il s'agit là des deux plus importants postes de dépenses des RRS. Les budgets de ces programmes n'ont pas été modifiés pour prendre en compte l'augmentation annuelle usuelle de 6,5 % par rapport aux dépenses de l'année précédente. Il s'ensuit que les RRS reconduisent chaque année des paramètres de coût qui vont au-delà du financement attribué.

Figure 1 - Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles en services hospitaliers et soins de santé mentale

(en milliers de dollars)



Par ailleurs, les déficits récurrents des RRS s'expliquent par les facteurs que voici :

- Les objectifs budgétaires des RRS ne s'appuient sur aucune hypothèse d'activité ou de charge de travail.
- Les RRS ne présentent pas au ministère de la Santé de plan d'action pour régler les problèmes d'écart entre le financement souhaité et le financement demandé.
- Les budgets internes des RRS dépassent les objectifs de financement du ministère de la Santé.
- Le ministère de la Santé n'approuve pas les plans d'affaires des RRS.
- L'approbation du financement des RRS survient alors que le tiers de l'année financière est déjà écoulé.
- Il n'est pas prévu d'approuver et d'encadrer un financement sur plusieurs années.
- Aucune directive sur le financement n'est offerte au cours de l'année financière.
- Les déficits des RRS sont comblés en fin d'année sous forme de fonds de roulement, mais les correctifs à la base de financement surviennent ultérieurement.

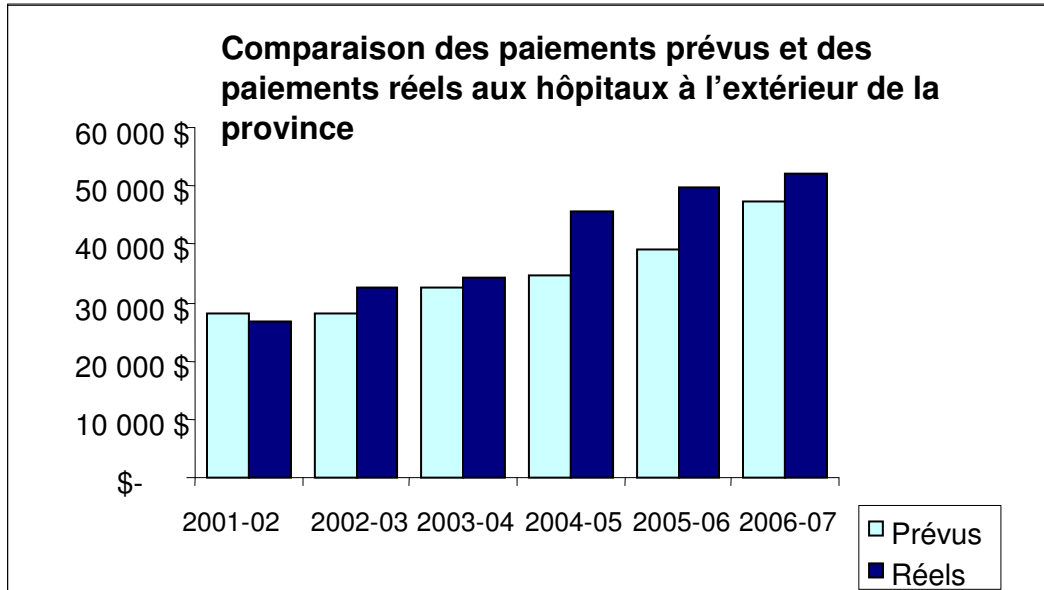
Déficits récurrents des paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province

Entre 2001-2002 et 2005-2006, les dépenses réelles au titre des paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province ont augmenté en moyenne chaque année de 5,7 millions de dollars, pour atteindre une augmentation totale de 22,8 millions de dollars. En pourcentage, cela se traduit par une croissance annuelle des coûts se situant entre 5,8 % et 32,5 %. Les barèmes des paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province sont établis par un comité national ou par les hôpitaux qui offrent les services.

Comme l'illustre la Figure 2, les dépenses prévues au titre des paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province ont généralement augmenté chaque année, mais n'ont pas augmenté par rapport aux dépenses réelles de l'année précédente. Pour l'année 2006-2007, le Budget principal prévoyait un niveau de financement des paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province plus bas que les coûts réels pour l'année précédente. Les dépenses prévues au titre des paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province ne reposent sur aucune hypothèse de consultations ou de volumes d'activité susceptibles de valider ces prévisions de dépenses.

Il s'ensuit qu'au cours des cinq dernières années, le ministère de la Santé a dû composer avec des déficits, par rapport aux paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province.

Figure 2 – Comparaison des paiements prévus et des paiements réels aux hôpitaux à l'extérieur de la province
(en milliers de dollars)



Recommandations

Le mandat d'examen indépendant confié par le gouvernement provincial faisait état de recommandations à formuler à la suite de l'examen. Voici nos recommandations :

Prêts et provisions

- 1 Le gouvernement provincial devrait s'assurer qu'un mécanisme de recouvrement efficace soit en place dès que possible pour les prêts aux étudiants en défaut de paiement, afin de réduire au minimum les pertes futures.

Biens corporels

- 2 Le gouvernement provincial devrait envisager un plan d'immobilisations ou de gestion immobilière à long terme qui offrirait des balises sur les immobilisations annuelles, et garantirait que les changements au niveau de l'endettement net relié aux immobilisations ne dépasse pas le niveau prévu.
- 3 Le gouvernement provincial devrait revoir les règles comptables actuelles qui régissent les biens corporels de toutes les entités inscrites comme entité comptable du gouvernement. Il devrait en outre évaluer le caractère raisonnable et la cohérence des taux d'amortissement, des seuils d'immobilisations, et les catégories d'immobilisations établies.
- 4 Le gouvernement provincial devrait évaluer la pertinence de ses taux d'amortissement et de ses seuils d'immobilisations, à la lumière d'une période de temps d'utilisation raisonnable et compte tenu de l'expérience d'autres provinces comparables. Cette évaluation devrait permettre d'établir si les taux d'amortissement reflètent bien la durée de vie utile des biens de la province et si les coûts d'amortissement connexes reflètent comme il se doit l'usure des biens par la prestation des services.
- 5 Le gouvernement provincial devrait continuer à observer les conseils du CCSP en matière de comptabilité des biens corporels, de manière à planifier et à gérer ses biens corporels de manière judicieuse.

Gouvernance

- 6 Le gouvernement provincial devrait revoir sa gestion générale d'Énergie NB et éliminer l'incohérence apparente entre, d'une part, sa politique déclarée de faire en sorte qu'Énergie NB fonctionne comme une entreprise commerciale, et, d'autre part, les mesures prises qui limitent dans les faits, la capacité d'Énergie NB à fixer des tarifs, par l'entremise de la Commission des entreprises de service public du N.-B. qui lui permettraient de financer ses activités et de payer ses dettes.
- 7 Le gouvernement provincial devrait revoir son rôle dans l'examen des résultats réels de la SGPNB, de même qu'il devrait examiner les budgets et la stratégie de la SGPNB et s'assurer qu'ils sont conformes aux attentes du gouvernement provincial à l'égard de cette société de la Couronne. Ce faisant, le gouvernement provincial et la SGPNB auront une compréhension claire et commune des risques acceptables et des objectifs de croissance qui s'inscrivent dans le cadre financier du gouvernement provincial.
- 8 Le gouvernement provincial devrait revoir son rôle dans l'examen des résultats réels d'ANBL, de même qu'il devrait examiner les budgets et la stratégie d'ANBL et s'assurer qu'ils sont conformes aux attentes du gouvernement provincial à l'endroit de cette société de la Couronne. Ce faisant, le gouvernement provincial et ANBL auront une compréhension claire et commune des risques acceptables et des objectifs de croissance qui s'inscrivent dans le cadre financier du gouvernement provincial.

Foyers de soins

- 9 Le gouvernement provincial devrait examiner et mettre à jour la *Loi sur les foyers de soins* et la réglementation connexe selon les besoins, afin de rendre compte des changements survenus dans le secteur. Le gouvernement devrait également mettre à jour les liens de gouvernance et les relations financières qu'entretiennent le gouvernement provincial et les foyers de soins.
- 10 Le gouvernement provincial devrait adopter un plan à long terme pour les futurs projets de rénovation des foyers de soins susceptibles d'exiger une remise à neuf au cours des dix à quinze prochaines années. Cette mesure faciliterait la planification budgétaire du gouvernement pour les années à venir.

- 11 Le gouvernement provincial devrait continuer à encourager un amortissement du financement des foyers de soins sur une période d'au plus 20 ans, de manière à mieux refléter la durée de vie prévue des améliorations d'installation. De même, il devrait encourager l'établissement de taux d'intérêts visant un terme compris entre 10 et 20 ans, ce qui offrirait la possibilité de profiter de taux d'intérêts relativement bas.
- 12 Compte tenu des demandes croissantes exercées à l'endroit des foyers de soins et des changements survenus dans le nombre d'heures de soins financées, le gouvernement provincial devrait songer au besoin de former d'autres infirmières immatriculées, d'infirmières auxiliaires, et de préposés aux résidents dans le but de combler les futurs besoins en personnel.
- 13 Le gouvernement provincial devrait continuer sa réflexion sur la pertinence d'un changement à sa politique de financement et de déterminer si l'impact qui en découle sur la proportion du financement provincial reçu par les foyers de soins ont une quelconque incidence sur la perception du gouvernement provincial quant au contrôle qu'il exerce effectivement ou non sur les foyers de soins, au sens qu'entend le CCSP.

Régimes de retraite

- 14 Le gouvernement provincial devrait envisager l'élaboration d'une politique comptable qui régirait les régimes de retraite. Une politique en la matière comprendrait les éléments mentionnés dans la section 7.2.2.
- 15 Le gouvernement provincial devrait dresser la liste de ses obligations en matière de caisses de retraite, dans les entités comptables et les organismes du gouvernement. Ce faisant, il aura la garantie que toutes les prestations auront été entièrement et dûment comptabilisées.
- 16 Le gouvernement provincial devrait revoir ses critères pour la séparation des montants dévolus au régime de retraite d'Énergie NB et l'actif de la LPRSP dans les calculs actuariels se rapportant au régime de pension de retraite dans les services publics. Il devrait en outre déterminer s'il y aurait lieu d'effectuer séparément ce genre de calculs dans d'autres organismes du gouvernement provincial.
- 17 Le gouvernement provincial devrait continuer à exercer un suivi des

résultats de toutes les évaluations actuarielles et s'assurer que l'on donne suite à tout changement, à des fins comptables et de provisionnement. L'évaluation du programme de retraite anticipée devrait faire l'objet d'une surveillance particulière, car de nouvelles tendances peuvent apparaître, compte tenu que la dernière évaluation de ce régime a eu lieu au milieu des années 1990.

Prestations d'allocation de retraite

- 18 Le gouvernement provincial devrait se prononcer sur le traitement comptable le plus judicieux à réserver à la provision croissante relative aux prestations d'allocation de retraite, et en ce qui concerne la présentation connexe d'informations par voie de notes.
- 19 Le gouvernement provincial devrait commander une évaluation actuarielle à l'aide des données actuelles, dans le but d'évaluer la provision des prestations d'allocation de retraite.
- 20 Le gouvernement provincial devrait adopter une politique comptable régissant les prestations d'allocation de retraite. Une politique bien étayée pourrait comprendre les éléments mentionnés dans la section 8.2.
- 21 Le gouvernement provincial devrait recenser tous les programmes de prestations offerts dans les entités comptables du gouvernement et s'assurer ainsi que toutes les prestations ont été entièrement et dûment comptabilisées.
- 22 Le gouvernement provincial devrait envisager de modifier sa terminologie qui sert à désigner les divers programmes de prestations, de manière à se conformer aux lignes directrices du CCSP. Cela conférerait plus de clarté à l'interprétation des lignes directrices comptables du Conseil à l'égard de ces programmes de prestations.
- 23 Dans tout futur changement dans l'entité comptable du gouvernement, le gouvernement provincial devrait continuer à envisager d'autres exigences comptables et d'information, puis laisser suffisamment de temps pour la production de l'information exigée, comme une évaluation actuarielle et d'autres estimations.

Régies régionales de la santé (RRS)

- 24 Le gouvernement provincial devrait produire un Plan provincial de la santé mis à jour, qui contiendrait un plan de services cliniques. Cette planification devrait permettre d'évaluer le coût du système de santé actuel, et d'établir des objectifs de financement d'après les niveaux d'activité et la charge de travail qui s'imposent pour soutenir les objectifs provinciaux en matière de soins de santé, comme ils auront été établis dans le Plan provincial de la santé.
- 25 Il faudrait revoir la planification des activités du ministère de la Santé de façon à ce qu'elle comprenne des directives aux RRS sur les changements à apporter à leur panier de services et à leurs modes de prestation des services. Ces changements devraient survenir pour permettre aux RRS de fonctionner dans le cadre budgétaire autorisé. Ce faisant, les RRS seraient en mesure d'élaborer des plans et des budgets internes conformes aux niveaux de financement approuvés par le ministère de la Santé.
- 26 Il faudrait envisager d'autoriser le ministère des Finances à fixer au ministère de la Santé et aux RRS des objectifs de financement pluriannuels, dans le cadre de la planification de leurs activités. Cela permettrait d'apporter des changements aux services et aux modes de prestation des services qui minimiseraient la perturbation dans le réseau et les inconvénients aux citoyens.

Paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province

- 27 Aux fins de l'élaboration annuelle du budget pour les paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province, le gouvernement provincial devrait prendre directement en compte les augmentations tarifaires établies par le comité de coordination des ententes interprovinciales sur l'Assurance-maladie, les augmentations de tarifs connues d'un établissement hospitalier en particulier, ainsi que tout autre changement connu dans les services offerts.
- 28 Le ministère de la Santé est encouragé à utiliser l'information provenant du modèle de compte rendu sur les paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province pour exercer un suivi de la nature de services offerts à l'extérieur de la province, dans le but de mieux comprendre les causes sous-jacentes des augmentations des coûts en matière de paiements aux

hôpitaux à l'extérieur de la province. Le Ministère ne peut certes pas refuser de rembourser un résident qui reçoit des services hospitaliers à l'extérieur de la province. Il n'en demeure pas moins que l'analyse de la nature véritable des services rendus renseignera mieux le Ministère et permettra une meilleure planification des services de santé, ce qui aura en bout de ligne un effet positif sur la prestation des soins de santé au Nouveau-Brunswick.